



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7582
11 novembre 1966
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 11 NOVEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

- Le 29 septembre 1966 vers 14 h 30, deux grenades piégées par des éléments armés venant du territoire thaïlandais ont explosé dans le village de Tasong, Khum Kauk Romiet, province de Battambang, à un endroit situé à environ 13 kilomètres de la frontière et à 37 kilomètres au nord de Sisophon.

L'explosion a tué six boeufs appartenant aux habitants du lieu et en a blessé trois autres.

- Le 2 octobre 1966 vers 23 h 45, des éléments armés venant du territoire thaïlandais ont harcelé avec des armes automatiques le poste militaire Khmer de Khvao dans le Khum de Svay Chek, Srok de Thmar Puok, province de Battambang, poste situé à environ 11 kilomètres de la frontière et à une trentaine de kilomètres au nord-ouest du Centre de Sisophon.

- Le 8 octobre 1966 vers midi, deux buffles appartenant aux habitants du village de Daun Nauy, Srok de Thmar Puok, province de Battambang, ont sauté sur une grenade piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais, à un endroit situé à environ 15 kilomètres de la frontière et à environ 10 kilomètres au sud-ouest du Centre de Thmar Puok.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une énergique et solennelle protestation contre ces actes d'agression et de provocation commis par des éléments armés venant du territoire thaïlandais et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande leur cessation immédiate.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.



Le Représentant permanent
du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH